

DEPARTEMENT DE L'EURE
LA HAYE MALHERBE

Plan de Vente Provisoire

Lot n° : 6

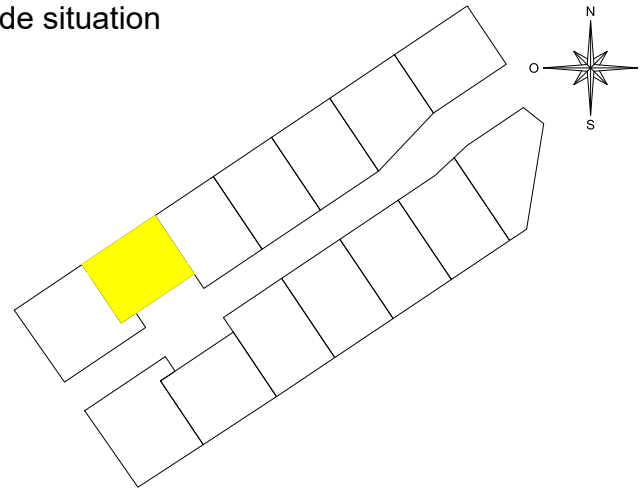
Référence cadastrale : ZB n°XX

Surface plancher : 250 m²

Echelle : 1/250

Date de publication : 23 août 2022

Plan de situation



Géomètre
AGÉOSE
GÉOMETRE-EXPERT

Tél : 02 32 40 05 13

Bureau d'études V.R.D
SODEREF



Tél : 02 32 71 01 09

Architecte

Stefano Borgiattino
Architecte Immo

N° nat 082469
SIREN 812 664 787

3 rue François le Camus
27400 LOUVIERS

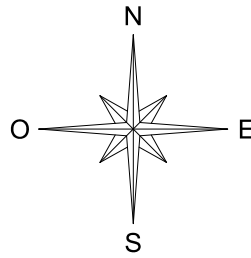
bgnstefano.archi@gmail.com
+33 (0)6 31 69 64 61

Maître d'ouvrage

LE CHÊNE JAUNET
AMÉNAGEUR FONCIER

Le Chêne Jaunet
54 rue Général de Gaulle
27340 PONT DE L'ARCHE

02.35.23.26.56



LEGENDE TOPO :

- : Mur plein
- : Limite matériaux
- : Bord de chaussée
- : Bordure
- : Bordure + caniveau
- : Clôture
- : Haie
- : Haut de Talus
- : Pied de Talus
- : Débord de Toit
- : courbe de niveau terrain naturel avant travaux. (rattaché au NGF)
- : Référence cadastrale
- : application cadastrale
- : borne ancienne
- : Piquet
- : Support électrique
- : Support france télécom
- : Coffret électrique
- : Coffret Gaz
- : Bouche à clé
- : Borne incendie
- : Accès
- : Regard Eaux Usées
- : Regard Eaux Pluviales
- : Chambre france télécom
- : Signalisation routière
- : Eclairage public
- : Transformateur
- : Buse
- : Grille et avaloir EP
- : Compteur eau
- : Arbre Résineux
- : Arbre Feuillu, arbuste feuillu

LEGENDE VOIRIE ET ACCES :

- : Altitude projet
- : Voie mixte en enrobé
- : Béton ou résine
- : Noues et espaces verts
- : Emplacement non constructible et non clos réservé aux entrées charretières (privatives à chaque lot) faites en béton désactivé (aménagé à la charge de l'acquéreur)
- : Accès (emplacement fixe)
- : Place de parking perméable

LEGENDE RESEAUX :

- : Coffret de coupure sur socle
- : Coffret de comptage électrique sur socle de type "CIBE"
- : Regard de branchement télécom (tampon béton)
- : Regard pour compteur d'eau
- : Regard de branchement eaux pluviales
- : Regard de branchement eaux usées

LEGENDE TRAITEMENT LIMITES ET ESPACES VERTS :

- : Plantation d'une haie sur les limites des lots à la charge des acquéreurs (cf. règlement écrit PA.10.1)
- : Plantation d'une haie sur les limites des lots le long des voiries et des entrées charretières. A charge acquéreur (cf. règlement écrit PA.10.1)
- : Plantation d'une haie sur les limites des lots le long des voiries et des entrées charretières. A charge aménageur (cf. règlement écrit PA.10.1)
- : Plantations en bouquets de plantes héliophytes dans les noues et le bassin à la charge de l'aménageur
- : Plantations de massifs de plantes vivaces rustiques et/ou arbustes (à la charge de l'aménageur)
- : Arbres à planter à la charge de l'aménageur
- : Arbres à planter à la charge de l'acquéreur (cf. règlement écrit PA.10.1) Position indicative

LEGENDE REGLEMENTAIRE :

- : Zone constructible si les constructions sont conformes aux dispositions du règlement du PLUIH

Nota : Plans de vente provisoire en attente du bornage périmétrique, et du bornage des lots.

Nota* : Il est recommandé aux futurs acquéreurs de faire réaliser une étude géotechnique spécifiques sur le terrain afin de définir l'adaptation au sol de leur construction (fondations).

Nota** : Les altimétries de la future voirie et les seuils d'entrée sont donnés à titre indicatifs et pourront être modifiés au cours des travaux. Ils devront être contrôlés après travaux.

Nota*** : Les positions des réseaux et des branchements sont données à titre indicatif et pourront être modifiées au cours des travaux. Celles-ci devront donc être contrôlées lors de la construction.